

Nombre de Conseillers en exercice : 13	Nombre de Membres Présents : 9	Nombre de Membres Votants : 12	Date de la convocation : 24 octobre 2018
--	--------------------------------	--------------------------------	--

L'an deux mille dix huit, le vingt-neuf octobre, le Conseil municipal de la commune de ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur REVERTE Georges, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. G. REVERTE, F. MALFANT, V. ORTIZ, P. CROS, J. ROSSEL, C. PRIOUL, D. MEKKI-KHALFA, J-C. TOLLON, D. BARATA.

PROCURATIONS : M. G. GILLION à Mme V. ORTIZ - Mme K. MOLES à M. J. ROSSEL ; Mme C. JAULENT à M. P. CROS.

ABSENT : M. P. RIVANO –

La séance débute à 20 H 45, Mme Chantal PRIOUL, volontaire, est désignée secrétaire de séance.

Monsieur REVERTE demande une minute de silence en l'honneur des victimes décédées des inondations des 14 et 15 octobre 2018.

-----O-----

I - DELIBERATIONS

1 – TARIF DES REDEVANCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

La surtaxe communale sur l'eau et assainissement créée en 1992, est actuellement de 0,2287 €/m³ d'eau et 0,3811 €/ m³ d'assainissement. Le Conseil décide à l'UNANIMITE de conserver ces tarifs pour l'année 2019 afin de ne pas alourdir la pression fiscale des espérazannais.

2 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES

Afin que les vacataires, qui ont travaillé plus de trois mois au profit de la mairie, profitent de la prime qui leur est due, le budget du COS est abondé d'une subvention supplémentaire de 2 600 € à l'UNANIMITE du Conseil.

3 – VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A UN VITICULTEUR

Le Conseil à l'UNANIMITE, autorise la vente de deux parcelles communales A 1079 (2070m²) et A1080 (1150m²) enclavées dans les terrains de M. DELMAS Bernard, au lieu dit La Clauso au prix de 7220€ l'hectare prix dominant pratiqué dans l'Aude/Razes, soit 2325€.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES AMENAGEMENTS PONCTUELS DE SECURITE

A l'UNANIMITE, le Conseil autorise la demande d'une subvention à l'État et aux collectivités locales afin de réaliser les travaux de sécurisation et d'accessibilité de deux abris-bus à déplacer ainsi que le ralentissement de la circulation à leur niveau, avenue de Perpignan et avenue de la Gare selon l'estimation de l'ATD11 de 66 000€ HT, frais d'études compris.

II – INFORMATIONS

1. M. Georges REVERTE, Maire

Inondations de la nuit du 14 au 15 octobre : la demande de la commune n'ayant pas été retenue lors de l'établissement de la liste des communes classées en catastrophe naturelle, dès sa parution, la commune a à nouveau postulé pour son classement. Le 22 octobre, M. le Maire a été convié lors de la visite de M. le Président de la République à Trèbes auquel il a pu s'adresser. La liste des 126 communes publiée va dans un second temps atteindre un nombre proche de 200.

M. Le Maire a assisté à une réunion en préfecture qui concernait l'emploi du Fonds de Solidarité. Deux inspecteurs de l'administration ont été détachés dans l'Aude pour en contrôler le bon usage dans un caractère de bienveillance vigilante.

Le 24 octobre de 11h00 à 12h45, la Sous-préfète, Mme Miryel Portéous a rendu visite au Maire pour s'enquérir des dégâts sur la commune. Ceux-ci concernent principalement les chemins communaux dont, entre-autres, les chemin de Pailhères, La Roquette, Le Poux, etc. Le toit de la mairie a également souffert. Le sous-sol de la maison de santé a été inondé et des appareils électriques des deux chirurgiens dentistes ont été endommagés. Plusieurs entreprises ont elles été touchées par le retard ou l'absence d'employés lié aux difficultés de déplacement.

Le 25 octobre, un agent de l'ATD11 est venu constaté les dégâts de voirie.

Le samedi 26 octobre, M. le Maire participait en gare de Montazels au rassemblement organisé par l'ALF dans le cadre de la défense de la ligne Limoux-Quillan.

Au niveau de la solidarité, l'association Entr'Aide et la mairie ont organisé une collecte de nourriture et de divers objets et matériels indispensables aux victimes des inondations. Le Maire et le conseil municipal remercient vivement les donateurs et expriment leur gratitude aux membres de l'association qui a fait montre d'un grand dévouement et professionnalisme ainsi qu'aux nombreux bénévoles.

Une entreprise de photovoltaïque est venue prospecter à Espéraza pour la location de toits. Plusieurs toits ou espaces communaux l'ont intéressée.

La cérémonie du 11 novembre a été avancée au vendredi 09 novembre après midi afin de permettre la participation des classes de CM1/CM2 de l'école primaire. Un piquet d'honneur des armées y participera.

2. 2ème Adjointe, Virginie ORTIZ :

L'élection du conseil municipal d'fs jeunes a eu lieu et l'élection du jeune maire aura lieu au mois de novembre.

Fin du conseil à 21h35

30 OCT. 2018

